



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

au



Cerema

Comité Technique d'Etablissement du 23 mars 2017

Représentants du personnel : **Cfdt**: Claude Guillet, Sylvie Deyris, Patrick Fourmigué
+ CGT, FO, UNSA

Administration : DG, Bernard Larroutourou ; SG-DRH, Sylvie Moreau ; SG adjointe, Véronique Wormser ;
Service Dialogue Social : Stéphanie Vidal & Elise Kamuhanda.

Experts

- pour la **Cfdt**: Virginie Amant, Eric Dretzen
- pour l'intersyndicale CFTD-CGT-FO de la **DterNC** : Jean-Pierre Jacques, Marc Guillaume
- pour la Direction : Bruno Lhuissier (D4P) et Georges Tempez (DTecITM)

Déclaration liminaire **Cfdt** et réponses du Directeur Général aux questions

Monsieur le Directeur Général, chers collègues, bonjour.

Lourd menu pour ce Comité Technique d'Établissement du 23 mars : "réorganisation au SG-DRH du Siège, relocalisations immobilières, télétravail, « repères managériaux », déclinaison du projet stratégique, effectifs, RIFSEEP...". Pour laisser du temps aux débats, notre déclaration liminaire sera brève mais, rassurez-vous, nous en gardons pour la suite !

Avant de vous rendre la parole, **nous tenons à vous lire le témoignage que nous a adressé un agent du Cerema**, la semaine dernière. Il décrit le quotidien de son travail, exprime un ressenti que nombre de collègues du Cerema peuvent partager ; ils attendent maintenant des actes à la hauteur des mots des grandes déclarations managériales.

*« **La qualité de vie au travail se dégrade petit à petit.** Ça commence par tous ces nombreux petits rien, qui finissent par vous pourrir la vie. Accumulation des activités et logiciels redondants, inutiles et néfastes, justification de tout, de rien, frein continu au travail, aux achats...*

S'entendre dire qu'on a bien travaillé, mais qu'on a trop dépensé en déplacements passe toujours très mal. Il faudrait arrêter cette politique de "comptable" qui finalement nous coûte beaucoup plus cher que la pseudo-économie réalisée. Arrêter aussi les modifications inutiles et qui nous font perdre un temps fou. Un exemple, parmi tant d'autres : la nouvelle mise en page Cerema. Après être passé du bas au haut, le bandeau de l'année prochaine sera-t-il en biais ? de travers ? ou d'une autre couleur ?

Il nous faut parfois sur le terrain être réactif, pourquoi n'est-ce pas pareil dans les instances supérieures ?

Le manque de personnel, de moyens, l'impression de travailler pour rien, de ne pas être entendu, les décisions qui vont à l'envers du bon sens...

Des idées constructives ?

- Moins de lourdeurs administratives, plus de liberté de mouvement, d'initiatives
- Récompenser les initiatives ;
- Penser « Etre Vivant » et non plus « ETP » ;
- Embaucher dans les activités qui en ont besoin, avant que ça craque ou que ça foute le camp ;
- Arrêter de penser pour les agents, demandez-leur ce qu'ils veulent pour travailler ;
- Laisser simplement les personnels faire le travail, sans certaines contraintes inutiles ;
- Et puis si tout le monde pouvait ramer dans le même sens, ce serait vraiment parfait.

Mais positivons, le Cerema va mieux.....que l'année prochaine ! »

Réactions du DG (Directeur Général) aux déclarations liminaires :

Le Directeur Général n'a pas émis de commentaire sur le ressenti de cet agent du Cerema, pourtant partagé par beaucoup d'autres.

1 – Organisation de certaines directions et services du Siège (VOTE)

Les organisations syndicales se sont unanimement abstenues. **POURQUOI** ce vote de la **Cfdt** ?

Parce que les agents des différents services sont en attente de cette organisation, négociée et présentée localement, avec comme objectif d'améliorer leur situation.

Le **DG** affirme qu'aucun agent ne sera lésé en termes de primes, du fait du classement dans les groupes RIFSEEP. A suivre de près...

Pour autant, la **Cfdt** n'a pas souhaité voter POUR et s'est abstenue, en attirant l'attention sur :

- la nécessité d'éclairer les débats et votes du CTE, avec l'avis **préalable** des instances locales (CHSCTSS et commission HSCT du « Siège », consultée le 4 avril), puis du CHSCTE.
- le manque de détails dans le document fourni, l'absence d'étude d'impact et la comparaison avant/après pour les agents concernés.

Enfin, la **Cfdt** a demandé qu'un retour d'expérience de cette nouvelle organisation soit fait devant les instances locales et nationales.

2 – Conditions d'utilisation des TIC par les organisations syndicales (VOTE)

TIC = Technologies de l'Information et de la Communication.

La **Cfdt** avait accepté en 2015 de participer à l'expérimentation de la première version de ce dispositif, jusqu'à la constatation de dysfonctionnements.

Nous n'avons pas de garantie sur la « perfection » de la nouvelle version et nous attendons aussi des listes par corps pour éviter d'envoyer des informations à des agents non concernés.

En conséquence, la **Cfdt** s'est **abstenue**.

Nous utiliserons ce dispositif dès que les listes de diffusion qui doivent être fournies par l'administration seront opérationnelles.

3 – Opérations de relocalisation : point d'actualité (débat)

Présentation d'un bref diaporama par le DG :

Metz : le site de Saulcy, en centre-ville de Metz, est privilégié et le DG en a informé le Préfet de département qui soutient cette solution. Les négociations avec l'université de Lorraine sont en cours. L'hypothèse d'un déménagement à Nancy est pour l'instant abandonnée, principalement face à l'évaluation de la perte de compétence et du coût social que cela engendrerait. La réhabilitation batimentaire nécessaire sur ce site de Metz deviendrait la priorité n°2, derrière le Siège (n°1).

Nantes : relogement sur l'île de Nantes, dans un bâtiment qui reste à construire. Le déplacement proposé en périphérie de l'agglomération a été refusé par le Cerema qui souhaite conserver l'implantation en centre-ville.

Nice : le transfert à Sophia-Antipolis sera organisé d'ici fin octobre avec les mesures d'accompagnement nécessaires. Le problème de l'annulation de la vente du site de Nice au bénéfice du Cerema a fait l'objet d'échange de courriers entre la Secrétaire Générale du ministère et le Préfet qui souhaite récupérer le bâtiment. Le DG insiste sur le fait que c'est la première fois que le Cerema dispose d'un écrit qui indique que la vente se ferait à son bénéfice. Une demande de compensation financière est à l'étude. Le DG adressera prochainement une lettre à la directrice de la DTerMed pour lui demander de lancer les procédures du transfert.

Le Bourget : rien de nouveau. La recherche d'un nouveau site est toujours en cours. Le DG visitera le site et rencontrera les agents d'ici juin 2017.

Bonneuil sur Marne : le départ du site se ferait avant fin octobre 2018 (fin du bail). La Cfdt rappelle que les directeurs EMF et IdF doivent travailler ensemble pour proposer des solutions.

Bordeaux-StMédart : l'étude a montré que le gain d'un regroupement sur l'un des deux sites est « aléatoire ». Le DG indique qu'il n'est pas sûr qu'un regroupement soit inscrit au SPSI.

La **Cfdt** demande que : 1- le cas des agents de la DTec EMF de Nantes et Aix en Provence, soit étudié dans le détail, au même titre que les autres relocalisations ; 2- les modalités de calcul des indemnités financières soient précisées ; 3- un bilan des modalités d'accompagnement soit fait régulièrement, afin d'en améliorer l'efficacité.

Nota **Cfdt**: tant que le SPSI n'aura pas passé la « censure » de la DIE de Bercy (direction de l'immobilier de l'état), une lourde incertitude subsistera pour les sites du Cerema (au moins jusqu'à fin 2017-début 2018, période qui coïncide avec la fin du mandat du DG actuel).

4 – Cadre d'action pour la mise en place du télétravail au Cerema (débat)

La direction a présenté le cadre qu'elle a élaboré mais sans vrais éléments concrets. Elle veut commencer par désigner un « référent télétravail » au sein du Codir de chaque DT. Pas de calendrier de mise en place...

Les questions des représentants du personnel sont restées sans réponse claire et concrète.

La Cfdt rappelle son attachement à la mise en place du télétravail.

Elle insiste sur le fait que, vu les textes réglementaires, il n'y a pas besoin d'une adaptation spécifique à l'établissement public pour mettre en place le télétravail. Elle juge inadmissible les pressions exercées sur les quelques agents qui ont déjà fait leur demande de télétravail et fait leur recours en CAP, suite au refus de leur direction avec un motif non conforme. Le Cerema préfère-t-il voir partir ses agents et leur expertise plutôt que de mettre en place ce dispositif ?

La Cfdt demande des réunions de concertation **avant** la présentation du projet de l'administration au CTE du 18 mai. Elle fait remarquer qu'une fois de plus, il est impératif d'avoir l'avis du CHSCTE sur ce cadre, avant examen et vote en CTE.

5 – Déclinaison du projet stratégique : point d'actualité. (débat)

Ce texte, comporte en annexe une **décision de fermeture, à court terme, de la Station d'Essais des Matériels Routiers (SEMR) à Blois**. L'intersyndicale CFDT-CGT-FO de la DTerNC a dénoncé localement et à ce CTE, tout d'abord la méthode utilisée (ressentie comme extrêmement violente par les agents concernés) et ensuite les éléments chiffrés erronés sur lesquels se base l'analyse de la « viabilité » de la SEMR.

En réponse à la présentation de la direction, **les deux collègues de la SEMR**, invités comme experts, ont exposé leur point de vue sur la situation, avec les éléments chiffrés précis qu'ils ont collectés :

- surévaluation du cout de fonctionnement et de la masse salariale,
- sous-évaluation des marchés existants et à développer (pourquoi ne pas utiliser le DDRCP « directeur commercial », pour démarcher des « clients »),
- absence totale d'information et de consultation des agents,
- absence d'une réelle consultation des financeurs potentiels de l'activité et du matériel,
- projet de réorientation des agents au sein du laboratoire de Blois totalement irréaliste.

Enfin, la Cfdt a demandé au DG : « *est-ce que l'exposé que vous venez d'entendre peut vous faire revenir sur votre décision de fermeture de la SEMR ?* ». Le DG a répondu négativement, mais que les éléments énoncés doivent être fournis au comité de pilotage et réexaminés pour mieux adapter les solutions. Il indique que des directives ont été données pour établir une concertation et une information des agents et de leurs représentants locaux. Le D4P, Bruno Lhuissier, participera au CTSS de la DterNC, fin avril, sur le site de Blois.

La Cfdt tient à remercier les deux collègues de Blois qui ont défendu, avec calme et pertinence, les missions et les compétences de la SEMR, avec des arguments percutants.

Points non traités faute de temps :

- Repères managériaux au Cerema (inscrit aussi à l'ordre du jour du CHSCTE du 29 avril),
- Situation des effectifs au 31 décembre 2016 (constat de la baisse accélérée),
- Démarche de mise en œuvre du RIFSEEP au Cerema.

Vos représentants au Comité Technique d'Etablissement

Claude GUILLET	TSDD	DTer NC
Stéphane POULNOIS	TSDD	DTer EST
Sylvie DEYRIS	SACDD	DTer CE
Patrick FOURMIGUE	ITPE	DTer MED

Cfdt: S'ENGAGER POUR CHACUN, AGIR POUR TOUS